

Inscriptions des élèves à l'école de St Vulbas

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de St Vulbas pour l'année 2022-2023 (rentrée de septembre 2022), voici les démarches à effectuer et les documents à prévoir.

Pour l'inscription de votre enfant, vous devez remplir la fiche de renseignement (recto et verso) et fournir les photocopies :

- du livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant)
- du carnet de santé (pages concernant les vaccins)
- d'un justificatif de domicile
- de l'acte de divorce si besoin

Pour les élèves déjà scolarisés dans une autre école cette année, vous devez fournir également un certificat de radiation.

Ce dossier complet devra être rendu lors d'une des permanences qui auront lieu les jeudis 17, 24 et 31 mars à l'école de 9h à 12h et de 13h30 à 17h45.

La visite des locaux se fera le 02 juin à 18h30 et le 09 juin à 18h30.

Merci de me contacter par mail ou par téléphone (de préférence le jeudi) pour fixer la date de votre venue à l'école et celle de la visite.

Voici les coordonnées de l'école:

Tel : 04.74.61.52.57

E-mail : ce.0011287u@ac-lyon.fr

Site de la caisse des écoles : <https://caisseecolesstvulbas.fr/>

La caisse des écoles est un organisme dépendant de la mairie, qui s'occupe des affaires scolaires et périscolaires (cantine, transport...)

Vous trouverez sur le site de nombreux documents : Fiche de renseignements, Règlements intérieur, feuilles d'inscription à la cantine, menus, comptes-rendus, etc...

ainsi que toutes les informations administratives concernant l'école et la Caisse des Ecoles.

Mme TENAND, directrice de l'école

